

Référendum au Québec le 26 octobre

La question portera sur les offres d'Ottawa et non sur l'indépendance

Michel Venne

de notre bureau de Québec

Le gouvernement du Québec a pris les devants sur le reste du pays et a enclenché hier le processus référendaire en annonçant que le référendum serait tenu le 26 octobre et porterait, non pas sur la souveraineté mais sur les offres fédérales.

Le conseil des ministres, réuni en session spéciale, a en effet décidé que la consultation populaire aura lieu et bien lieu tel que prévu à la loi 150 sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mais qu'il portera sur l'entente conclue par les premiers ministres à Charlottetown vendredi, et non sur la souveraineté comme le stipule la loi.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Michel Pagé, a indiqué hier soir qu'il y aurait un

amendement principal à la loi pour refléter ce changement sans exclure d'autres modifications. Le référendum se déroulera sous l'égide de la loi québécoise sur les consultations populaires.

Les députés seront donc convoqués à l'Assemblée nationale demain pour modifier la loi 150 en conséquence. La procédure devra s'étendre sur quelques jours. Entre-temps, les commissions parlementaires créées par la même loi reprennent leurs travaux, l'une pour terminer la rédaction de son rapport sur les questions afférentes à la souveraineté, l'autre pour étudier le contenu de l'entente constitutionnelle.

Le projet de question qui sera posée aux électeurs, à la fin du mois prochain, sera présenté à l'Assemblée nationale le 9 septembre, soit mercredi prochain. La loi québécoise sur

Voit page A-4: Référendum

Le coroner Bouliane accuse Québec de mentir sur le coût de la sécurité dans le transport scolaire

Caroline Montpetit

LE CORONER Marc-André Bouliane estime que le gouvernement du Québec ment lorsqu'il avance qu'il en coûterait 100 millions \$ pour établir des mesures de sécurité dans le transport scolaire partout dans la province.

Le coroner Bouliane, qui a entamé cet été une enquête d'envergure sur les morts d'enfants dans le transport scolaire, a réaffirmé, hier, au DEVOIR, qu'il était, selon lui, potentiellement dangereux de laisser des enfants de 5 à 8 ans traverser la rue seuls devant un autobus scolaire.

À ce jour, d'ailleurs, certaines familles ont décidé de ne pas laisser leur enfant prendre l'autobus scolaire pour se rendre à l'école.

Mme Lise Beauchamp, de Saint-Placide, dont le garçon de six ans a failli se faire frapper deux fois par l'autobus scolaire l'an dernier, révèle le coroner, a décidé cette année de l'envoyer à l'école par le biais du transport privé. J'ai aussi entendu parler d'un cas dans la région de Québec. Je crois encore que s'il faut garder les enfants à la maison pour faire avancer les commissions scolaires dans ce dossier, il faut le faire», dit M. Bouliane.

Saluant l'initiative prise par la CECM de financer elle-même les mesures de sécurité dans le transport, le coroner reconnaît que certaines commissions scolaires affichent un déficit important dans le transport. Il nie cependant que le redressement de la situation en coûterait 100 millions \$ au gouvernement du Québec.

Certaines commissions scolaires accusent un déficit parce que les mesures du ministère du Transport ne couvrent pas les frais du transport des enfants sur la période de dîner. Certaines commissions scolaires fi-

nant elles-mêmes ce transport, et, à d'autres endroits, ce transport est financé par les parents.

Selon le coroner Bouliane, le gouvernement du Québec a présenté l'excuse des frais de la sécurité dans le transport pour justifier son inertie dans le dossier depuis une dizaine d'années.

Les possibilités d'ajustement dans le transport scolaire sont connues depuis une dizaine d'années, dit-il. Je ne comprends pas qu'ils en soient encore à hésiter au lieu de prendre la solution. Les 100 millions \$, c'est un mensonge derrière lequel certaines personnes se cachent pour justifier le fait que les ajustements n'ont pas été faits. Si ces ajustements avaient été faits avant, on aurait probablement pas vu 22 morts et 3000 blessés dans le transport scolaire.

Par ailleurs, selon le coroner Bouliane, seulement 21 des 147 commissions scolaires rencontrées en cours d'enquête ont à ce jour pris des mesures pour assurer la sécurité des enfants.

Pour chacune de ces commissions scolaires, le plan qu'il suggère est pourtant simple. Il faut d'abord modifier les parcours de façon à éliminer les traverses devant les autobus, puis, si possible, engager des brigadiers adultes, comme l'a fait d'ailleurs la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), pour accompagner les enfants là où le parcours est impossible à modifier.

Pour sa part, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Diane Drouin, a dit hier s'opposer à l'amorce de mouvement des parents de retenir leurs enfants chez eux en attendant que les commissions scolaires mettent en oeuvre les plans suggérés.

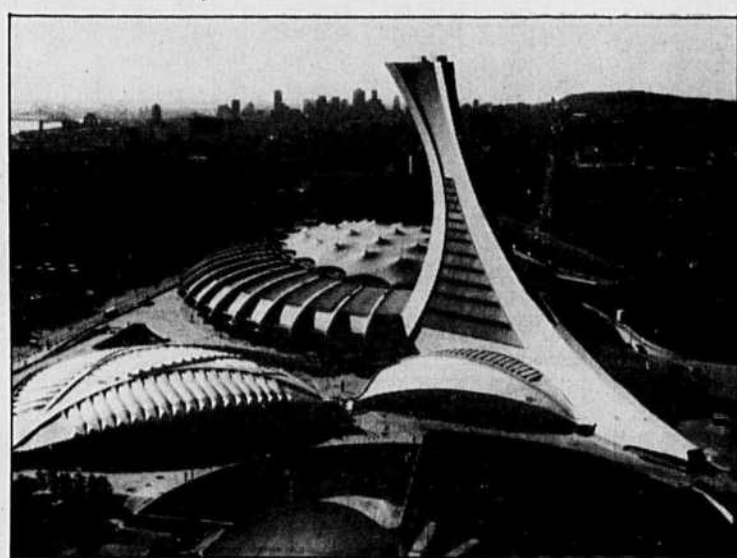
Toutes les commissions scolaires sont à la recherche de solutions, précise le coroner.

Voit page A-4: Le coroner



Un danger pour les écoliers si on ne change pas les parcours des autobus.

SOCIÉTÉ



Le Stade olympique: un manifeste à la création

Et si ce Stade mal aimé signifiait beaucoup plus qu'on ne le croit? Pour Luc Noppen, architecte et professeur, la conception même de cet ouvrage tant critiqué est un manifeste à la création architecturale et un défi à la tradition américaine qui donne priorité à l'ingénierie sur l'art. Une invitation à voir le Stade d'un oeil nouveau.

Page B-1

La Cour supérieure casse le règlement de Montréal sur l'affichage érotique

d'après la Presse canadienne

LA COUR supérieure vient d'invalider un règlement de la Ville de Montréal interdisant l'affichage érotique.

Dans un jugement d'une centaine de pages rendu public hier, le juge Ginette Piché en arrive à la conclusion que la Ville a outrepassé sa juridiction en adoptant ce règlement en plus de contrevvenir à la liberté d'expression garantie par la Charte des droits et libertés.

Le règlement, qui interdit d'afficher à l'extérieur une image qui représente le corps humain, avait été adopté en 1991 après que l'Assemblée nationale eut apporté des amendements à la Charte de la Ville de Montréal.

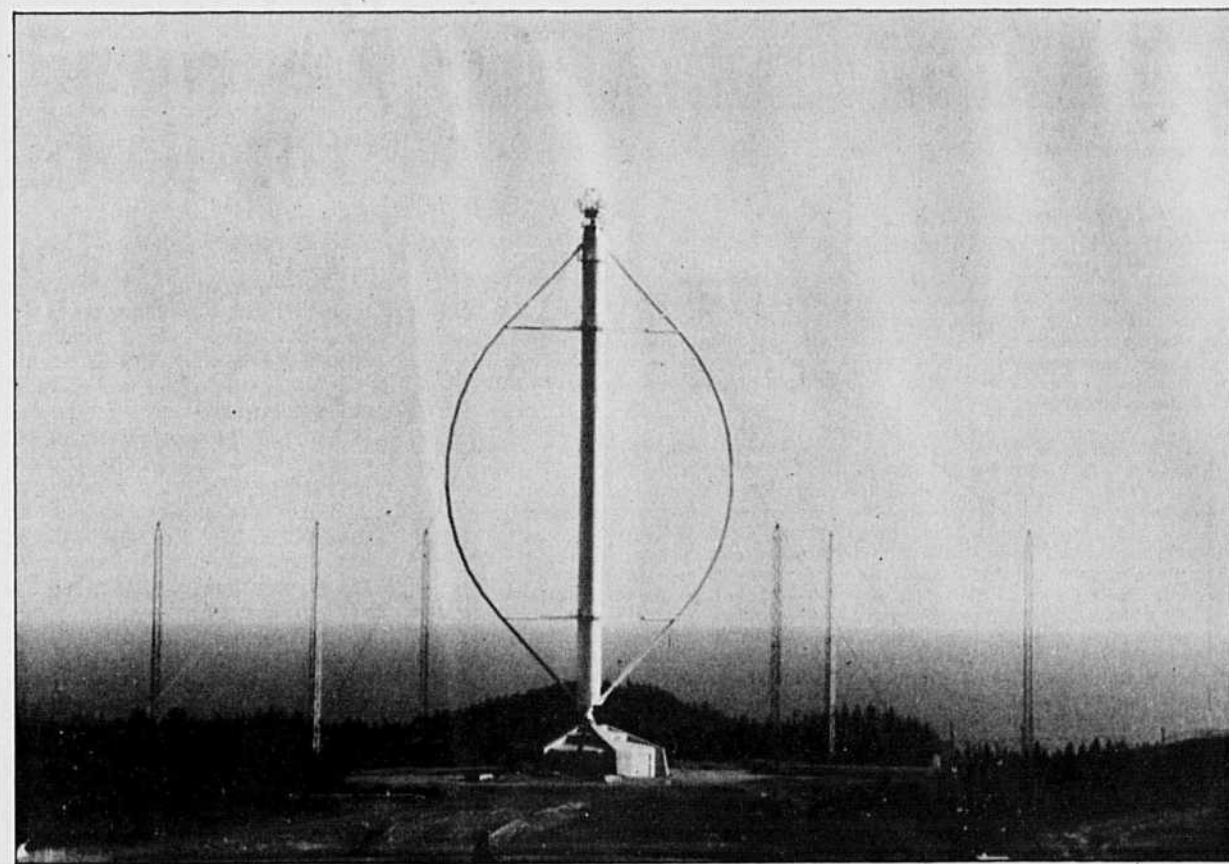
Dans sa décision, le juge Piché souligne qu'une province n'a pas le

pouvoir de légiférer en matière de moralité publique parce qu'il s'agit d'une question qui relève du droit criminel, donc de la juridiction du gouvernement fédéral. Les provinces ou les municipalités peuvent réglementer l'affichage érotique, estime-t-elle, mais elles n'ont pas le pouvoir de l'interdire.

Dix-neuf établissements présentant des spectacles érotiques avaient contesté le règlement.

La présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, a fait savoir par la voix d'une porte-parole qu'elle était extrêmement déçue.

Le jugement rendu par la Cour supérieure est tout en nuance, a-t-elle commenté. Nous en étudions actuellement les détails avant d'évaluer la possibilité d'aller en appel.



L'éolienne géante de Cap-Chat, dite à axe vertical, est la plus haute du genre jamais construite.

Un Vietnamien et un Québécois achètent l'éolienne de Cap-Chat

Louis-Gilles Francoeur

UN INGÉNIEUR et avocat mont-réalais d'origine vietnamienne, M. Lam Chan Tho, et un homme d'affaires de Cap-Chat, M. Jean-Yves Bérubé, viennent de se porter acquéreurs pour 1 \$ de l'éolienne de 300 mètres construite sur la côte de cette municipalité dans le cadre du défunt projet Eole.

La nouvelle société commerciale, qui les regroupe, entend non seulement rentabiliser à court terme l'éolienne géante de Cap-Chat mais aussi de se porter acquéreur d'une autre éolienne similaire, apparten-

ant à une compagnie ontarienne et actuellement à l'essai au Atlantic Test Site de l'Île-du-Prince-Édouard.

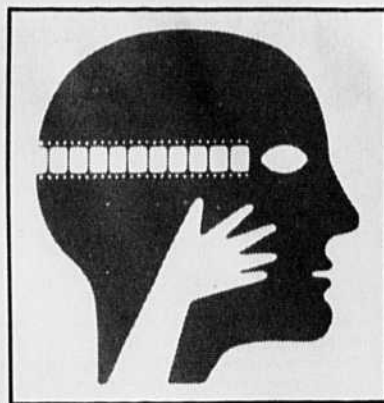
L'équipe Tho-Bérubé projette, de plus, de mettre rapidement sur le marché deux éoliennes à axe vertical de calibre commercial, soit une machine de 75 KWh non haubannée (pas attachée avec des câbles ou haubans) et une autre, toute fin prête pour la construction, de 300 KWh, haubannée. Les éoliennes de 300 KWh sont une des catégories les plus en demande actuellement sur le marché international. En comparaison, l'éolienne géante de Cap-Chat devait produire 4 MW (mégawatts), soit treize fois plus. Ce projet avait

été réalisé par Lavalin dans l'esprit des méga-projets dont le Québec a le secret...

Non seulement l'éolienne de Cap-Chat s'évite-t-elle à court terme de finir à la ferraille à la suite de ce rachat, expliquait hier au DEVOIR M. Tho, mais son concepteur et ex-directeur du projet Eole, M. Quraeshi Saed, a profité de l'expérience acquise pour concevoir les deux modèles que la nouvelle société veut lancer sur le marché, un projet d'environ trois quarts de millions \$.

M. Quraeshi avait proposé à Lavalin d'amorcer la production commerciale d'une éolienne plus petite

Voit page A-4: Un Vietnamien



Bonjour les dégâts

Robert Lévesque

JOURNÉE polaire, hier, dans la course aux prix du Festival des films du monde. Deux films, deux thrillers et pas le temps d'aller pisser pour ne pas rater; un élément clé, un retournement, un indice. Il ne manquait que le popcorn, hier, au cinéma Impérial.

Premier film: un journaliste suisse se tue pour échapper à un gang d'extrême-droite qui contrôle le gouvernement. Deuxième film: un jeune couple allemand l'échappe belle dans une chasse au trésor qui va finir très mal. Dans le premier cas, *L'ombre*, c'est Claude Goretta qui ne fait plus dans la dentellière et se casse la gueule dans le sous-Tintin, dans l'autre, *Le mystère de la salle d'ambre jaune*, c'est Roland Gräf, un cinéaste ex-est-allemand qui a lu Bob Morane trop tard la nuit...

Dans un festival qui se veut de «catégorie A», comme le clame Serge Losique, c'était plutôt «série B» au FFM, hier. Hémoglobine et compagnie. Et puis bonjour les dégâts! Claude Goretta, le cinéaste de la subtilité et du glissement progressif du récit, l'auteur de *L'invitation* et de *La dentellière*, s'est égaré dans le film d'action comme c'est pas possible avec *L'ombre*, déjà sorti en Suisse et co-produit avec la France

Voit page A-4: Bonjour

CAHIER SPÉCIAL

PROFESSIONS Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

PARUTION le 18 septembre DANS LE DEVOIR

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

- le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels
- l'accréditation de nouvelles corporations.

Le boom des soldats de la paix pourrait miner l'armée canadienne, craignent des experts

John Ward
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le Canada déploie toujours davantage de soldats à l'étranger dans le cadre des missions des Nations unies, et certains craignent que cette contribution ait atteint la limite du tolérable pour l'armée.

Le plus récent engagement verra 750 soldats, probablement du Régiment aéroporté canadien stationné à Petawawa, en Ontario, s'envoler pour la Somalie ravagée par la famine.

Le mois dernier, la ministre des

Affaires extérieures, Barbara McDougall, a promis d'expédier un autre groupe de 1200 soldats dans l'ancienne Yougoslavie, ce qui doublera la taille du contingent canadien dans cette région du monde.

Ces deux dernières contributions porteront à 4200 le nombre total de Casques bleus canadiens engagés dans des missions onusiennes.

Au cœur de la guerre de Corée, 9000 militaires canadiens servaient sous l'égide de l'ONU.

La contribution canadienne aux efforts de maintien de la paix met l'armée à rude épreuve, à un moment où le gouvernement souhaite

ramener ses effectifs de 84 000 à 75 000 membres d'ici 1996.

Pendant, les missions de pacification comptent généralement davantage sur la participation de l'infanterie, qui ne constitue qu'une faible proportion des Forces armées, ou de spécialistes en communication ou en génie.

Pendant que les Casques bleus sont à l'étranger, l'armée doit assumer ses autres obligations, notamment à l'égard de l'OTAN et dans la formation des recrues, et intervenir dans le cas de catastrophes naturelles ou de conflits comme la confron-

tation de l'été 90 avec les autochtones à Oka.

Le ministère de la Défense nationale assure qu'il peut remplir sans problème les derniers engagements. Mais le colonel à la retraite Sean Henry pense que la participation canadienne est plus élevée que prévu. Et M. Alex Morrison, de l'Institut canadien d'études stratégiques, doute que l'armée puisse maintenir longtemps un effort aussi exigeant.

« Comme je le comprends, l'armée a fait savoir que si sa taille est réduite tel que planifié, elle ne pourra pas remplir tous ses engagements au-delà de l'an prochain », a com-

menté M. Morrison, qui suggère au gouvernement de réévaluer les réductions d'effectifs prévues.

« Le Canada veut jouer un rôle important sur la scène mondiale. On ne peut pas continuer à jouer ce rôle si on persiste à réduire la taille de l'armée. »

M. Norm Freeman, major-général à la retraite, soutient que les militaires sont inquiets. « Ils assistent à une baisse du nombre des militaires, à cause de la fin de la guerre froide, et en même temps, ils voient toutes ces obligations supplémentaires qui s'ajoutent... »

Fin de siècle sous les pluies acides

Jean Chartier

ON COMPTE 30 000 lacs acidifiés au Québec et 30 000 lacs en voie d'acidification. Des milliers de poissons ont disparu et la majorité des essences d'arbres sont touchées. Qui plus est, le mouvement ne se résorbe pas, car les pluies acides attribuables aux sources de pollution du Midwest ne vont pas diminuer avant l'an 2000.

Telle est la conclusion qu'a livrée lors d'une entrevue M. Laval Lapointe, le coordonnateur du programme sur les pluies acides au ministère de l'Environnement du Québec. M. Lapointe s'est aussi adressé hier au 9e Congrès mondial annuel sur l'air pur qui se tient présentement à Montréal.

Il souligne que le Québec a réduit de 63 % les sources majeures d'émission de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote, et l'Ontario de 30 %, mais les principales sources de cette pollution proviennent de l'Ohio, et elles n'ont pas diminué leurs émissions de 10 % depuis 1980.

Avec de très hautes cheminées, l'Ohio évite les retombées de sulfate, car les nuages et les vents dominants portent ces particules de 200 à 1000 kilomètres au nord-est de leur source d'émission, en l'occurrence vers Toronto, Montréal, les Cantons de l'Est, le Vermont, et jusqu'aux provinces maritimes.

L'effort du Québec est impressionnant, l'effort des Américains est nul, explique M. Lapointe. On a prescrit de nombreuses réductions dans les raffineries de pétrole, les usines de pâtes et papiers et les alumineries du Québec. Le principal émetteur de SO₂ dans l'atmosphère, la fonderie de Noranda, a même réduit de 52 000 à 146 000 tonnes les émissions de SO₂ depuis l'année-référence 1980; la fonderie de Murdochville a aussi diminué ces émissions de 90 900 à 42 600 tonnes. Un effort majeur a également été consenti dans les systèmes de combustion: ceux-ci ont en effet réduit de 258 000 à 84 700 tonnes ces émissions.

À titre de comparaison, le spécialiste des pluies acides fait le point sur le correctif québécois: « Si l'on considère le bilan de SO₂, entre 1970 et 1990, les émissions québécoises de dioxyde de soufre sont passées de près de 1,5 million de tonnes à 396 000 tonnes, soit une diminution de 74 % ». L'Ontario a pour sa part réduit de 1,8 à 1,2 million tonnes ses propres émissions de dioxyde de soufre.

Dans l'est des États-Unis, les émissions de ce poison atteignent un chiffre considérable 20 millions de tonnes.

Les amendements à la loi américaine prévoient une diminution de 4,5 millions de tonnes de ces émissions dès 1995 et d'un autre 4,5 millions de tonnes en l'an 2000. Il s'agit alors d'une réduction de 40 % des émissions actuelles, mais M. Lapointe pense qu'il faudra attendre au début du 21e siècle pour en ressentir les effets.

Le cancer du poumon tuera bientôt plus de femmes que celui du sein

OTTAWA (PC) — Le cancer du poumon est en voie de devenir la principale cause de décès dus au cancer chez les femmes, avant le cancer du sein, indiquent les chiffres rendus publics hier par Statistique Canada.

« Le taux de mortalité due au cancer du poumon chez les femmes continue de grimper de façon prononcée », a déclaré le docteur Jack Laidlaw, directeur des affaires médicales de la Société canadienne du cancer.

Il prédit qu'il ne faudra pas plus d'un an ou deux pour que le cancer du poumon supplante le cancer du sein comme principale cause des décès dus aux cancers chez les femmes dans certaines provinces, particulièrement en Colombie-Britannique.

Certains experts relient cette tendance au tabac et attribuent l'augmentation de la mortalité due au cancer du poumon chez les femmes à la lenteur avec laquelle les fumeuses renoncent à leur habitude.

Dans l'édition 1992 de sa brochure sur le cancer, Statistique Canada évalue à 58 300 le nombre de Canadiens qui mourront du cancer cette année, et à 115 000 le nombre de nouveaux cas de cancer qui seront dépistés. Par comparaison, on estime qu'il y a eu 56 700 décès et 109 000 nouveaux cas en 1991.

Statistique Canada révèle aussi que le nombre de nouveaux cas de cancer a augmenté ces dernières années d'environ 3000 par an en moyenne. Un Canadien sur trois ris-

que d'être atteint de cancer pendant sa vie. Un Canadien sur quatre en mourra.

Le cancer du poumon demeure le plus répandu chez les hommes, mais le nombre de cas et le taux de mortalité se sont stabilisés, vraisemblablement à cause d'une baisse du tabagisme.

Le cancer du sein reste celui qui fait le plus de victimes chez les femmes canadiennes en 1992, démontre l'étude publiée conjointement avec Santé et Bien-être Canada, les registres provinciaux des tumeurs, l'Institut national du cancer du Canada et la Société canadienne du cancer.

Mais Statistique Canada calcule qu'environ 5000 femmes mourront du cancer du poumon cette année, à peine moins que les 5200 décès prévus chez les femmes atteintes de cancer du sein.

Déjà, on s'attend à ce qu'un plus grand nombre de femmes meurent du cancer du poumon que du cancer du sein cette année dans trois provinces: la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Dans cette dernière province, environ 23 % de tous les décès de femmes dus au cancer sont attribuables au cancer du poumon — il s'agit du taux le plus élevé au pays.

Le nombre de fumeurs masculins a régressé dans tous les groupes d'âge entre 1966 et 1989. Les fumeuses étaient plus nombreuses dans les groupes d'âge des 15-19 ans et des 25-44 ans.



PHOTO CP

750 Casques bleus canadiens en Somalie

Quelque 750 Casques bleus canadiens se rendront en Somalie début octobre afin de participer aux opérations de distribution de l'aide alimentaire sous l'égide de l'ONU, a annoncé hier la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry. « Je crois que cela devrait faciliter la distribution de l'aide alimentaire », a estimé Mme Landry, soulignant que les Casques bleus canadiens « seraient armés pour être sûrs que l'aide parvienne bien aux gens ». Les pillages portent actuellement sur 5 à 10 % de l'aide alimentaire, a estimé pour sa part le secrétaire général de la société de la Croix-Rouge canadienne George Weber. Le contingent canadien sera basé dans le port de Bosaso, au nord-est du pays. Le Conseil de sécurité de l'ONU avait approuvé vendredi dernier l'envoi de 3500 Casques bleus en Somalie.

Le plan de Montréal plaît aux urbanistes

Roland-Yves Carignan

LE PLAN d'urbanisme de Montréal semble plaire, sur papier, mais la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec met la Ville en garde afin de s'assurer que les règlements qui suivront lui soient conformes.

Ce que la Corporation craint, c'est de voir le projet, qu'elle appuie dans son ensemble, dénaturé par l'ensemble des règlements municipaux qui doivent être adoptés afin de lui permettre de prendre vie. Elle se demande entre autres si la Ville a les moyens de ses aspirations et si, compte tenu du contexte économique, il ne faudra pas se contenter de demi-mesures menant à un affaiblissement des principes directeurs.

« Les citoyens et citoyennes ne seront complètement rassurés quant aux chances de survie des grands idéaux clairement exprimés dans les orientations d'aménagement (amélioration de l'environnement, respect du cadre bâti, protection et mise en valeur du patrimoine) que lorsqu'ils auront saisi le degré de conformité des règlements de zonage et des règlements de construction avec le plan », annonce le mémoire de la Corporation, présenté hier soir par le président Serge Filion lors des audiences publiques sur le plan.

« Seules l'expérience du temps et l'analyse des projets à venir nous permettront d'évaluer votre capacité à convaincre, votre rigueur à conserver la cohérence entre les orientations du plan d'urbanisme d'une part et le cadre réglementaire, les choix budgétaires, les immobilisations, le comportement de vos propres leviers de développement urbain (organismes para-municipaux) d'autre part », poursuit-il.

M. Filion estime que « les nouveaux règlements d'urbanisme devront être suffisamment simples et précis pour favoriser la compréhension et l'adhésion de la grande majorité des résidents et résidentes ». Son organisme propose donc la création d'une commission « compétente et polyvalente » pour voir à l'application du plan d'urbanisme dans le respect de ses orientations.

Un tel organisme serait aussi chargé d'évaluer tous les projets de construction ou autre dans le même esprit. Il pourrait finalement recommander des changements importants au plan directeur (transposition du plan d'urbanisme dans chaque arrondissement) si des projets, imprévisibles à ce jour, surgissaient. « Une ville capable de permettre la création tout en ne ridiculisant pas les acquis existants serait une sorte d'idéal à rechercher en permanence », précise le mémoire.

Les audiences publiques se poursuivent demain et devraient se terminer vendredi. L'adoption du rapport de la Commission d'étude sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme aura lieu en octobre, à peine un mois avant l'adoption définitive du plan par le conseil municipal, le 21 décembre.

L'immigrant paiera davantage

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Immigration a annoncé, hier, les hausses de droits suivantes — en vigueur immédiatement pour les étrangers désirant s'établir au Canada:

- le coût d'un permis de séjour permanent passe de 350 \$ à 450 \$, à l'exception des immigrants reçus dans la catégorie affaires;
- les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs autonomes doivent déboursier 750 \$, au lieu de 500 \$;
- le permis de travail est augmenté de 75 \$ à 100 \$ par personne. Le tarif familial ou de groupe est haussé de 150 \$ à 200 \$. Le ministre explique, dans un communiqué, que les revenus supplémentaires vont compenser l'augmentation du coût des services et vont les améliorer, tout en aidant le gouvernement dans son plan quinquennal de hausse de l'immigration.

Les leucémiques auront plus de chance à la « loterie » des donneurs de moelle

Isabelle Paré

POUR les leucémiques, le don de moelle osseuse est la seule issue à un cul-de-sac sans lendemain. Hier, la décision de la Croix-Rouge de porter dès cette année à 6500 le nombre de donneurs de moelle osseuse au Québec vient apporter une petite leur d'espoir à ces malades.

Jusqu'à maintenant, le registre de donneurs de la Croix-Rouge au Québec ne comptait que 1300 noms et 37 000 au Canada. Or, une personne atteinte d'une maladie maligne du sang n'a qu'entre 1 chance sur 450 et 1 chance sur 550 000 de trouver un donneur compatible.

Après des mois de pressions effectuées par des malades, la Société canadienne de la Croix-Rouge s'est donc engagée hier à accroître ses ressources techniques afin que 50 analyses de sang (typage) par semaine soient effectuées dans ses laboratoires de Montréal et jusqu'à une centaine par semaine dans la région de Québec.

À Montréal, on se débrouillera à même les budgets actuels, tandis que les laboratoires de Québec compléteront sur un apport de fonds supplémentaires.

Car le problème actuel ne se limite pas à augmenter le nombre de donneurs, mais aussi à trouver les ressources techniques et humaines nécessaires pour l'analyse du sang

des donneurs, essentielle à leur classement dans le registre canadien des donneurs de moelle.

Contrairement au don de sang, les chances de compatibilité entre le donneur de moelle et le receveur sont très ténues. Comme l'explique France Desautels, une patiente en attente depuis deux ans, « trouver un donneur, c'est comme gagner à la 6/49. Il faut qu'il possède les six mêmes facteurs que moi dans son sang », compare cette dernière. Pour Mme Desautels, même l'accès au réseau de banques internationales de donneurs comptant plus d'un demi-million de noms n'a pas été suffisant. Aucun donneur compatible enregistré sur toute la planète.

« C'est très important d'augmenter le bassin de donneurs au Québec. Car la chance est plus grande de trouver quelqu'un de compatible à côté de chez soi qu'en France ou au Japon », affirme celle qui, de son propre chef, a recruté depuis janvier plus de 1000 donneurs en faisant campagne dans son quartier et son milieu de travail.

Le président de la Fondation de la greffe de moelle osseuse, le Dr Robert Patenaude, lui-même sauvé de la leucémie en 1982 par une greffe, abonde dans le même sens. Les chances de réussite d'une greffe de moelle sont maintenant de 70 %, deux fois plus qu'il y a 10 ans. Les technologies médicales s'affinent, reste plus qu'à augmenter le nombre

de donneurs volontaires, croit-il.

Car hors de la greffe, point de salut. Et à l'heure actuelle, près de 90 % des malades — environ 50 à 75 chaque année au Québec — meurent faute d'avoir trouvé un donneur. La maladie, qui frappe surtout entre 25 et 35 ans, terrasse souvent ses victimes en quelques mois.

« Notre objectif c'est qu'au moins 6000 noms québécois s'ajoutent au registre canadien d'ici le 1er septembre 1993 », a-t-il insisté hier.

Jusqu'à janvier dernier, aucun service d'analyse n'était même disponible dans la région de la Vieille Ca-

pitale. « Nous avons fait des pressions et ces ressources additionnelles vont nous permettre de faire le typage (analyse de sang) d'un bassin d'environ 3000 personnes déjà recrutées dans la région du Lac-Saint-Jean, qui n'attendent qu'à faire partie du registre », s'est réjoui hier le Dr Hébert.

Poumon qui respire Cigarette qui expire

AGENCE DU LIVRE

LIBRAIRIE AGRÉÉE

1710, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3K8

(514) 844-6896

Voisin de la Bibliothèque Nationale

Cinéma — Théâtre — Poésie — Musique — Beaux-Arts
Littérature — Éducation — Sciences humaines
Santé — Spiritualité — Alimentation — Guides pratiques
Bandes dessinées — Documentaires jeunesse — Voyages

L'enquête sur la mort du caporal Lemay On attend l'accord d'un avocat des Mohawks

d'après la Presse canadienne

L'ENQUÊTE du coroner sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, survenue le 11 juillet 1990 à Oka, pourrait reprendre dès la mi-septembre.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le coroner désigné Me Guy Gilbert.

Deux des trois avocats qui représenteront les Mohawks et l'avocat américain Stanley Cohen cet automne devant les tribunaux ont laissé savoir au coroner qu'ils n'avaient pas l'intention de demander une injonction pour faire stopper l'enquête du coroner.

« Me Corriveau, qui est le principal

intéressé au dossier, n'a pas encore donné sa réponse », a indiqué le coroner Gilbert.

Pour sa part, le procureur de la Couronne au dossier, Me François Brière, a affirmé il y a déjà quelques semaines ne pas avoir l'intention de contrecarrer la reprise de l'enquête sur la mort du caporal Lemay.

À l'automne 1991, un juge de la Cour supérieure avait ordonné la suspension de l'enquête de Me Gilbert, à la demande des avocats de la défense des Mohawks, pour empêcher que les témoignages rendus à l'enquête du coroner ne viennent perturber la tenue des procès de la qua-

rantaine de Mohawks poursuivis relativement aux événements survenus à Oka à l'été 1990.

En attendant la réponse de Me Corriveau, le coroner Gilbert s'est remis à la préparation de l'enquête.

« J'examine les dossiers, je prépare mon équipe. Je veux reprendre les audiences publiques de l'enquête le plus tôt possible. »

« Je souhaitais reprendre au début de septembre. Je crois maintenant que d'ici une quinzaine on pourra se retrouver devant la tribune publique pour entendre des témoins. »

Me Gilbert souhaite que l'enquête se déroule sans trop d'interruptions.

Étudiants, étudiantes, nous pensons à vous!

Nous vous offrons des remises de 10% à 20% sur LES MANUELS SCOLAIRES de niveau collégial et universitaire.

BONNE REPTÉE SCOLAIRE!

25,000 TITRES DISPONIBLES

Toutes les collections de poche en librairie.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bonjour

et l'Allemagne. Mais sans l'ombre d'un doute, Goretta n'a pas tourné à son aise, et il s'est planté. C'est dans les rires et les huées que s'est terminée la projection de *L'ombre*.

Dans un quotidien de Genève, un journaliste tombeur et un documentariste bon mari fouillent le passé de certaines personnalités proches du gouvernement qu'ils soupçonnent d'appartenir à un réseau d'extrême-droite. Mais le hic c'est que le documentariste va découvrir que le journaliste (excellent Pierre Arditi, comme toujours) a une histoire avec sa femme. Choc. La petite vie de famille, le gosse, la maison, le petit arbre que l'on plante, l'amour, tout vole en l'air. Le documentariste va casser la gueule au journaliste en pleine salle de rédaction. Et fuir le boulot.

Jusqu'à là, la caméra de Goretta nous a assez bien fait entrer dans l'univers du documentariste (bien joué par l'acteur-producteur Jacques Perrin), un homme vers la fin de la quarantaine, entre boulot et bilan. Mais cette cassure dans le rythme, et dans le ton, est fatale au film lorsque Goretta lance sa caméra aux trousseaux d'un homme (toujours ce documentariste) en fuite du foyer, rebelle, et soudain replongé dans l'enquête du journaliste qui l'a cocufié. O hasard, de films on démolit en ton nom ! Voilà le documentariste engagé par un fleuriste, et le voilà qui livre des fleurs chez le fameux financier véreux et fasciste objet de l'enquête de son journaliste cocufiant. Et, magnanime, il devient détective de choc !

Goretta, alors, va entrer carrément dans le sous-Tintin. Enlèvements, poursuites, ton compte est bon, mon gaillard, etc. On n'y croit plus, on rit, et il y a presque du Molière de troisième acte (une des filles supposément séduites par le journaliste tombeur était sa fille !), et c'est bien triste à la fin de voir un bon cinéaste aller dans les avenues sombres d'un genre qu'il ne maîtrise pas.

La conférence de presse de Goretta ressemblait à un petit *mea culpa* tristounet. Oui, il admet que le film « ne fonctionne peut-être pas », mais « il n'attend pas là-dessus la vérité du public ou de la critique » : « c'est sûrement de ma faute », dit-il des huées à l'issue de la projection, « mais, ajoute-t-il, il y a des films qui ont été mal reçus. *La règle du jeu* n'a pas marché, et *Casque d'or* a été bouillonné en trois lignes... on attend de moi un certain cinéma, et on a été surpris ». Goretta a aussi lancé, pour prévenir les coups de la critique : « J'ai un gilet pare-balles depuis le début de ma carrière de cinéaste ».

Fait étonnant de la part d'un cinéaste du renom de Goretta, il semble que ce soit le producteur qui a eu le dernier mot sur le film. Goretta : « Je voulais illustrer dans ce film le cauchemar d'un homme, placer l'action dans la dimension d'un cauchemar, mais l'idée n'a pas passé chez mon producteur, qui n'a pas voulu d'un film où, à la fin, on dit, voilà c'était un cauchemar ! Le cauchemar, pour moi, n'est pas disparu, il est demeuré dans mon esprit, dans ce que j'ai voulu faire avec cet anti-héros, mais on ne le dit pas, il ne s'en réveille pas. Mais c'est vrai que cette dimension du cauchemar a disparu de mon film, et que ça explique peut-être sa faiblesse ».

Chez Roland Gräf, il y a plus de contrôle, plus de maîtrise, même si là aussi il s'agit d'un cinéaste qui aborde le genre policier pour la première fois. Le cinéaste du *Joueur de tango* (1990) a pour lui un bon sujet, pris dans le réel : la disparition durant la guerre 39-45 des murs et moulures d'une vaste salle d'ambroisie dans le château de Königsberg, cadeau royal de Guillaume II, un trésor subtilisé par les nazis, et caché on ne sait plus où depuis, et jamais retrouvé à ce jour. Roland Gräf imagine trois personnages, un musicien, son amie dont le père meurt mystérieusement et que l'on croit relié à cette mystérieuse course au trésor, et un jeune homme étrange dont le père nazi avait participé au démantèlement de cette salle d'ambroisie. Le hasard les réunit.

Il y a en effet du Gaston Leroux dans ce *Mystère de la salle d'ambroisie*, et beaucoup de Bob Morane. Là aussi, comme chez Goretta, on devient détective en criant Tintin ! Mais l'action est plus resserrée que

chez Goretta, mieux construite, avec moins de trous et de naïvetés. On traverse des chutes pour entrer dans des souterrains où l'on trouve, à la place de l'ambre, des caisses de *Mein Kampf*, on tue, on sue, on court. On tombe toujours là où il fallait arriver pour les besoins du scénario. C'est toujours au bon hôtel qu'on descend, et au bon moment qu'on meurt.

Sur des musiques de *L'Or du Rhin*, et dans des intérieurs tournés aux studios de la DEFA à Babelsberg, le studio de *L'Ange bleu*, *Le mystère de la salle d'ambre jaune* est un mélange de Spielberg (*L'Arche perdue*) et de Bob Morane à l'allemande. Pas raté comme le Goretta, mais pas réformateur du genre pour un pfening. Entre l'ampleur des grands complots et la minceur du feuilleton de petit format.

Ni l'un ni l'autre de ces polars n'ont leur place dans une compétition de festival qui se respecte. À moins que Goretta ait produit *La règle du jeu* de la fin du siècle, un trésor que l'on découvrira un jour...

◆ Un Vietnamien

que celle de Cap-Chat, dans les créneaux exploités par les producteurs d'électricité américains et danois. Mais l'ex-société d'ingénierie avait d'autres chats à fouetter et l'ingénieur a poursuivi le projet seul jusqu'au moment de rencontrer M.M. Tho et Bérubé.

« Malgré l'immense développement technologique, qui a permis aux éoliennes à axe vertical de dominer le marché, je demeure convaincu que l'éolienne à axe vertical demeure la plus rentable et la plus performante », explique l'ex-ingénieur d'Hydro-Québec qui a adopté la pratique du droit après avoir décroché au passage un MBA.

« Comme LE DEVOIR l'a expliqué dans une série d'articles qui nous a fort inspiré, ajoute M. Tho, le projet Éole n'a jamais dépassé le stade de la démonstration scientifique. On a aussi donné dans le grandiose, ce qui donne un appareil dont personne ne veut alors qu'il a permis de concevoir des équipements fiables, de loin supérieurs à ceux, par exemple, de son seul concurrent ontarien testé dans les provinces atlantiques, qui est toujours aux prises avec d'insolubles problèmes de roulement à billes. Ce qu'on est prêt maintenant à faire, technologiquement, c'est d'attaquer le marché avec des appareils fiables et performants, qu'on peut facilement fabriquer au Québec. Parmi les projets de la nouvelle société commerciale, explique son porte-parole, figure un important protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski pour développer cette technologie dans cette région.

« L'éolienne à axe vertical est un concept qui a été développé principalement au Québec. Plusieurs chercheurs et ingénieurs, qui ont travaillé sur ces projets, ont vieilli ou sont dispersés. Il faut s'assurer que le Québec garde l'avance dans ce domaine en permettant rapidement la transmission de ce savoir aux plus jeunes. Il s'agit d'un défi complexe mais important où l'université peut jouer un rôle déterminant », ajoute M. Tho. Ce dernier illustre ce « défi technologique » en indiquant que la réalisation d'une éolienne fait appel à quatre spécialités en génie : civil, mécanique, électrique et instrumentale.

À son avis, l'implication de l'U-QAM-Rimouski dans ce dossier est d'autant plus « naturelle » que la côte gaspésienne et celle d'en face, la rive nord, ont un potentiel éolien parmi les plus importants d'Amérique. Hydro-Québec achète actuellement l'électricité d'Éole à 25 cents du kWh parce que son ancien appareil, dont la plupart des composants sont uniques, était un prototype « expérimental », forcément coûteux. Le contrat d'achat de l'électricité produite par Éole vient à échéance prochainement. Toute la question des tarifs consentis jusqu'ici en raison du caractère expérimental de l'appareil va se poser sous un nouveau jour car Hydro-Québec voudrait ramener le prix du kWh à celui des petites centrales.

La nouvelle société fera valoir, a expliqué M. Tho, qu'il est important de maintenir le tarif à un niveau élevé qui, en fait, demeurerait inférieur au coût de revient des centrales polluantes de pointe d'Hydro-Québec, comme celle de Bécancour, où on dépasserait le 50 cents du kWh, d'après les chiffres discutés aux audiences du BAPE. Un tarif reconnaissant toujours le caractère exceptionnel du projet Éole, même en version privée, constituerait, selon M. Tho, « un investissement dans l'avenir » pour Hydro-Québec en raison de l'énorme potentiel éolien de la pro-

vince et en matière de création d'emplois.

L'éolienne de 75 KWh que le groupe s'approprié à commercialiser est nouvelle à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle est à axe vertical sur un marché dominé par les rivales à axe horizontal. D'autre part, elle n'est pas « haubannée », c'est-à-dire attachée par trois ou quatre câbles pour en assurer la stabilité. Cette percée technique est importante dans la mesure où cette caractéristique est en soi l'indice d'une fiabilité jamais obtenue jusqu'ici. Enfin, estime M. Tho, un tel appareil pourrait produire de l'électricité pour environ 9-10 cents du kWh, ce qui est une aubaine pour des régions éloignées où chaque kilowatt tiré du vent se traduit par une réduction importante de la facture de pétrole.

Quant au modèle « haubannée » de 300 KWh, actuellement au stade de la construction, le groupe pense pouvoir le remplacer éventuellement par un modèle autoporteur à partir d'éléments mécaniques inédits, conçus grâce à l'expérience acquise dans le projet Éole.

◆ Le coroner

cise Mme Drouin. Mais on ne peut pas être d'accord avec l'idée de garder les enfants à la maison. Parce que l'enfant a le droit de recevoir des services éducatifs. Il y a sûrement des ajustements à faire, mais les parents doivent nous faire confiance. Dans certaines commissions scolaires, il y a des clubs Optimistes qui ont décidé d'investir de l'argent pour avoir un brigadier à bord de l'autobus scolaire. Présentement, on étudie la situation, mais on ne peut pas aller plus vite que cela. Le mouvement est lancé et toutes les commissions scolaires cherchent les moyens de s'ajuster.

Pour sa part, M. Gary Stronach, président de la Fédération des comités de parents du Québec, a dit hier qu'il s'opposait également à la décision de certains parents de garder leur enfant à la maison.

« De toute façon, c'est une décision contraire à la loi, et cela ne va pas dans le sens du bien des enfants », a dit M. Stronach.

◆ Référendum

les consultations populaires prévoit un débat de 35 heures. Un délai de 18 jours doit toutefois s'écouler entre le dépôt de la question et l'émission des brefs référendaires. La campagne proprement dite durera à peu près un mois.

Vendredi, à Charlottetown, le premier ministre Bourassa a déclaré aux journalistes qu'il désirait une question assez simple, qui pourrait s'énoncer ainsi : « Acceptez-vous ou non les offres qui sont faites au Québec ? Le texte officiel n'a pas été rendu public. Il n'est d'ailleurs probablement pas déterminé. Des consultations auront probablement lieu encore à sujet entre Québec, Ottawa et les gouvernements des autres provinces.

M. Bourassa s'aventure sur le terrain référendaire presque de reculons. Samedi dernier, au terme du congrès spécial de son parti sur la Constitution, il exprimait de nouveau des réticences à tenir un tel scrutin, tout en reconnaissant qu'il n'a plus vraiment le choix.

Le premier ministre suggéra de « regarder ce qui se passe ailleurs », en Europe notamment, où l'accord de Maastricht sur l'union européenne a essuyé un refus net de la part de la population danoise lors d'un référendum au printemps. En France, l'un des pays les plus militants en faveur de l'Europe unie, voire fédérée, le « non » l'emporte dans les sondages les plus récents.

Il reconnaît toutefois que les solutions de rechange sont limitées : le reporter au printemps est irréaliste, puisqu'il peut y avoir des élections fédérales. De toute façon, « les gens veulent décider », dit-il.

En outre, le premier ministre subit les pressions de ses homologues du reste du Canada qui désirent battre le fer pendant qu'il est chaud et soumettre cet accord au verdict populaire, afin d'éviter de faire subir à cette entente truffée de compromis fragiles le même sort que celui qu'a connu l'accord du lac Meech.

Les craintes de M. Bourassa sont justifiées par le résultat des sondages récents qui, tous, mettent à peu près coude à coude les pro et les anti-entente. Un sondage réalisé pour le PLQ par Créatec + montre en outre que 49 % des Québécois francophones préféreraient même l'indépendance plutôt que d'accepter l'accord conclu avec le reste du Canada.

M. Bourassa a souvent déclaré qu'il ne faut pas tenir un référendum si on n'est pas sûr de le gagner. Il disait encore samedi qu'un référendum sur la souveraineté dont le résultat diviserait la population en deux, 50-50, ne ferait qu'affaiblir le rapport de force du Québec dans la fédération. Il n'a pas dit quel serait l'effet d'un résultat similaire, 50-50, si le scrutin porte sur le renouvellement du fédéralisme.

Le premier ministre voit de plus se former à l'intérieur même de son parti un camp du « non » dont l'influence durant la campagne sera imprévisible. Un petit groupe de libéraux insatisfaits de l'accord et du fait que leur parti l'ait « reçu favorablement » en congrès samedi, publiera dès cette semaine un manifeste contre cette entente.

Le père du programme constitutionnel du PLQ, militant depuis 36 ans au parti libéral, M. Jean Allaire, a déjà promis de militer dans le camp du « non ». Les leaders de la Commission Jeunesse libérale, M. Mario Dumont en tête, ont la même intention.

En outre, une première fissure dans l'apparente unanimité qui s'est faite forgée au caucus des députés libéraux autour de l'entente est déjà apparue. Le député de Drummond, M. Jean-Guy Saint-Roch, se propose en effet de quitter le caucus libéral pour siéger comme « libéral indépendant », sans toutefois déchirer sa



La reprise du large

Le Queen Elizabeth II, qui s'était échoué le 7 août au large de Cap Cod, a quitté hier le port de Boston où il a subi des réparations provisoires. Il a repris le large vers Hambourg, où il sera radoubé définitivement. Le paquebot, dont la coque avait été ouverte sur 24 mètres lors de l'accident, a subi pour cinq millions de dollars de réparations temporaires lui permettant de traverser l'Atlantique. Il est attendu à Hambourg lundi prochain.



Le président chez ses sans-abri

Le président américain George Bush et son épouse ont visité, hier, à Homestead, en Floride, les camps établis par les Forces armées pour les centaines de familles dont les maisons ont été soufflées par l'ouragan Andrew, qui a fait 29 morts aux États-Unis et jeté à la rue des milliers de personnes.

Harel accuse Rémillard d'avoir sacrifié sa réforme des tribunaux

Guy Taillefer

LE GOUVERNEMENT Bourassa a sacrifié de larges pans de son projet de réforme des tribunaux québécois en n'obtenant pas dans ses négociations constitutionnelles avec le reste du pays le rapatriement des pouvoirs fédéraux sur le divorce.

Pour la députée péquiste Louise Harel, critique de l'opposition en matière de justice, c'est un nouveau clou dans le cercueil d'une réforme dont le ministre Gil Rémillard, contre toute logique, repousse la mise en application depuis trois ans.

Mme Harel blâme sévèrement le ministre pour son « inertie chronique » en la matière. Pourquoi, se demande-t-elle, fait-il fi du large consensus qui se dégage depuis 30 ans — et que le Sommet de la justice a réaffirmé en février dernier — face à la nécessité de réformer le système judiciaire québécois. La Loi constitutionnelle de 1987, insiste la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, est désuète dans le domaine de la famille, où le divorce relève d'Ottawa et le mariage, des provinces.

Dans ses négociations constitutionnelles avec le reste du pays, accuse Mme Harel, M. Rémillard a trop timidement soumis à ses partenaires les revendications du Qué-

bec en matière familiale, touchant les pouvoirs sur le divorce et la nomination des membres des tribunaux de la famille. Timidité qui s'est soldée par une fin de non-recevoir de la part du Canada anglais. Ce faisant, Québec a lui-même saboté son projet de tribunal unifié de la famille.

Il en va, selon la députée, de la crédibilité de M. Rémillard, qui cumule les portefeuilles de la Justice et des Affaires intergouvernementales. « Quelle confiance peut-on encore avoir dans un ministre qui prétendait pourtant, il y a six mois, faire une priorité du tribunal unifié ? »

De deux choses l'une, soutient Mme Harel : ou M. Rémillard, obéissant au débat constitutionnel, ne prend pas assez au sérieux ses fonctions de ministre de la Justice ; ou il n'arrive pas à convaincre le cabinet, et plus particulièrement le Conseil du Trésor, de la nécessité de donner un coup de barre en matière d'administration de la justice. En tout état de cause, estime-t-elle, les Québécois seraient mieux servis par un ministre de la Justice à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Le projet de réforme, sur le métier depuis septembre 1989, est destiné à améliorer l'accès des citoyens au système judiciaire. Une réforme qui prévoit notamment, outre la

création du tribunal unifié de la famille, l'élargissement des services de médiation familiale à tous les districts judiciaires de la province, l'augmentation à 3000 \$ du plafond admissible devant la Cour des petites créances et la réorganisation des 75 tribunaux administratifs du Québec.

Mme Harel a par ailleurs déploré que Québec n'ait pas débouqué la somme de 1,1 million \$ promise par M. Rémillard, à l'ouverture du sommet de février, aux organismes communautaires voués à améliorer l'accès à la justice. Ce qui fait dire à Mme Harel que le ministre a fait preuve d'abus de confiance à l'endroit de ces organismes.

Elle trouve également inadmissible que le gouvernement libéral soit sur le point d'harmoniser son Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, dont le budget a été réduit l'année dernière de plus de 2 millions \$, à celui de la Société d'assurance-automobile du Québec. Une harmonisation qui aura pour effet de réduire drastiquement les prestations versées aux femmes au foyer, aux retraités et aux sans-emploi victimes d'actes criminels. « La bonne foi se présume, estime Mme Harel. La mauvaise se prouve. »

L'Ontario sommé de verser une rente aux survivants des couples homosexuels

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Dans une décision sans précédent au Canada, la commission d'enquête sur les droits de la personne de l'Ontario vient d'ordonner au gouvernement de cette province de permettre aux survivants de couples homosexuels de recevoir les primes de régime de retraite de leur conjoint.

La commission a invalidé la notion de « statut marital » contenue dans les lois ontariennes. Cette notion, où le conjoint est défini comme un par-

tenaire de sexe opposé, constitue de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et va donc à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, a statué la commission.

Si le gouvernement de l'Ontario accepte ce jugement — il a toujours le choix de le porter en appel —, il devra modifier 79 lois où l'on trouve la définition du « statut marital ».

Joint à Port Stanton, où les membres du cabinet ontarien sont réunis, le ministre de la Justice, Howard Hampton, a laissé entendre qu'il ne porterait pas la cause en appel.

carte de membre. M. Saint-Roch a voté avec les Jeunes libéraux au congrès de samedi. Il est en désaccord avec l'entente négociée par son chef, et par souci de cohérence, préfère ne plus participer aux réunions de son parti.

Au pire, les libéraux mécontents seront des militants actifs pour le « non », durant la campagne, ce qui donnera d'autant plus d'arguments aux Parizeau, Lucien Bouchard, Jean Campeau et compagnie : « Même des libéraux désapprouvent », vont-ils marteler d'ici au 26 octobre. Au mieux, ils refuseront de militer pour le camp du « oui ».

Il est peu probable toutefois qu'ils passent du côté du Parti québécois. La culture des deux formations politiques, leurs options économiques et

sociales de même que le style de leadership qui y sont exercés sont trop différents, aux yeux des dissidents libéraux, pour envisager un virage semblable.

En conséquence, le camp du « non », dirigé vraisemblablement par M. Parizeau, devra ménager à ces libéraux mécontents un rôle sous le parapluie du « non » qui leur permette de garder leurs distances de l'appareil péquiste.

M. Bourassa compte sur la répulsion qu'inspire M. Parizeau à beaucoup de libéraux pour anéantir les velléités des dissidents de faire campagne contre lui. « S'ils ont à choisir entre le chef de l'opposition et le chef libéral sur la même tribune, il y a de l'espoir », disait-il.

La cause est née en 1988, lorsque M. Michael Leshner, un fonctionnaire du gouvernement ontarien — avocat au ministère de la Justice — a voulu faire bénéficier son conjoint du régime d'assurance-maladie et du programme de soins dentaires de la compagnie, en plus de vouloir l'inscrire comme bénéficiaire de son régime de retraite en cas de décès.

En juin 1991, le gouvernement a acquis partiellement à la demande de M. Leshner en permettant à ses employés homosexuels (gais ou lesbiennes) d'inscrire leurs conjoints comme bénéficiaires des avantages sociaux et des soins dentaires. Mais il n'a pas agi dans le dossier des régimes de retraite, sous prétexte que la loi fédérale sur les impôts l'en empêchait.

La commission a estimé hier que le gouvernement provincial avait été « trainard » dans ce dossier et lui a suggéré de poursuivre son lobby à Ottawa.

De l'avis de Michael Lashner, le jugement d'hier constitue un précédent au Canada et peut-être en Amérique du Nord. Ce qui est sûr, c'est qu'il contribue à faire de l'Ontario un endroit à l'avant-garde dans la lutte du mouvement gai.

La ville de Toronto, depuis un mois, permet à ses employés gais d'inscrire leur conjoint du même sexe à ses programmes d'avantages sociaux.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 8-011-C
La maîtrise des intelligibles

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-similé (514) 954-1396
MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

PROULX, (Soeur Monique)
À Montréal, le 1er septembre 1992, à l'âge de 62 ans, est décédée Soeur Monique Proulx des Soeurs Notre-Dame du Bon-Consul de Montréal.
Fille de feu Robert Proulx et de feu Florette Lefebvre, elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs: Mariette, s.a.s.v. de Nicolet; Clovis et Laure Blondin; Madeleine Montplaisir épouse de Cyrille (décédé); Jeanne-Alice, s.a.s.v. de Nicolet; Pauline; Marcienne, s.b.c.; Jeannine; Henri-Paul et Monique Pinard; Yvon et Lise Houle; Yves et Hélène Marcotte; Pierre et Hélène Lebrun, des oncles et tantes, des neveux et nièces, de nombreux cousins et cousines ainsi que les membres de sa communauté religieuse.
Exposée mercredi, le 2 septembre à 14 heures à la Maison-Mère, 665, boul. Gouin Est, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 septembre, à 11 heures à l'église Ste-Madeleine-Sophie-Barat, 1000, boul. Gouin Est (angle St-Charles), Ahuntsic. De là, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Direction Urgel Bourgie Ltée.